

NOTE AUX PETITIONNAIRES

Service Urbanisme
Sous couvert de M. le MAIRE

Date : 03/05/2017

Objet : installation de chantier

Madame, Monsieur,

Vous venez d'obtenir une autorisation d'urbanisme. Préalablement à l'installation de votre chantier, vous avez des démarches à accomplir auprès de votre Mairie, suivant l'importance de votre chantier. Vous trouverez toutes les informations pratiques dans les arrêtés municipaux relatif à la « réglementation des chantiers », et relatif à la mise en décharge sur le « site du Manchet ».

Vous devez adresser à Monsieur le Maire, **au moins 15 jours avant le début des travaux**, une demande d'implantation de chantier et de grue si nécessaire. Cette demande fera l'objet d'un arrêté municipal, dans lequel il vous sera précisé ce qui vous est autorisé ou proscrit, ainsi que le montant de l'indemnité d'occupation du domaine public.

Vous devrez prévoir des barrières de type HERAS, bâchées conformément au visuel fourni par la Commune. Ces bâches devront être neuves et le visuel de l'entreprise ne devra être présent qu'une seule fois sur tout le linéaire.

Une fois l'arrêté délivré, l'installation de chantier devra se faire en présence de la Police Municipale et du Service Voirie, qui effectueront conjointement un état des lieux du domaine public. Ces formalités effectuées, une caution vous sera demandée et encaissée. Elle vous sera restituée à l'issue du chantier en totalité ou partiellement suivant la remise en état, après constat par le gestionnaire du domaine public. L'autorisation d'installation de chantier est conditionnée par le versement de la caution et l'Etat des lieux. En l'absence de ces formalités, l'arrêté sera caduc.

Une fois la grue montée, vous devrez fournir un certificat de conformité d'installation.

Votre chantier devra être propre pendant toute la durée des travaux, installé et démonté dans le temps qui vous est imparti par l'ouverture et la fermeture de la station.

Toutes vos demandes seront adressées ou retirées en Mairie à Monsieur le Maire : demande de décharge, demande prélèvement de pierre, demande d'installation de chantier et de grue, demande d'ouverture et d'achèvement de travaux,...

Tous les formulaires de **type cerfa** sont téléchargeables sur le site de la Mairie (www.valdisere.fr/)

Restant à votre disposition,
Cordialement,